



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARRONDISSEMENT DE LENS : MESURES MISES EN ŒUVRE À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE DU 16 OCTOBRE 2022 À NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Arras, le 14 octobre 2022

Le dimanche 16 octobre 2022 à 10h30, aura lieu le 45^{ème} anniversaire de l'inhumation du Soldat Inconnu de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, à la Nécropole Notre-Dame-de-Lorette située à Ablain-Saint-Nazaire.

Cette cérémonie, organisée depuis 1977 par l'Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, s'inscrit dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de la fin de la Guerre en Algérie. Les organisateurs attendent près de 5 000 personnes et 47 cars pour assister à cette cérémonie.

Afin de garantir le bon déroulement de cette journée mémorielle, Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a décidé par arrêté préfectoral du 13 octobre 2022 d'interdire entre 8h et 14h :

- la circulation sur les infrastructures routières permettant l'accès au site de la Nécropole Nationale de Notre-Dame-de-Lorette dans le sens Ablain-Saint-Nazaire (intersection rue de la Blanche Voie / RD57) – Nécropole – Souchez (intersection RD937 / RD58E3), à l'exception des riverains de la rue de la Blanche Voie du n°26 à l'intersection avec la RD57 (Ablain-Saint-Nazaire) ;
- le stationnement sur les infrastructures routières permettant l'accès au site de la Nécropole Nationale de Notre-Dame-de-Lorette (intersection rue de la Blanche Voie / RD57) – Nécropole– Souchez (intersection RD937 / RD58E3), à l'exception des cars autorisés à stationner sur la RD58E3 entre l'intersection RD937 / RD58E3 (Souchez) et l'intersection RD58E3 / voie entourant le site de la Nécropole Nationale de Notre-Dame-de-Lorette ;
- le cheminement des piétons rue de la Blanche Voie entre le n°26 et le site de la Nécropole.

Les gendarmes mettront en œuvre un dispositif de circulation pour assurer le bon déroulement de cette cérémonie. Toute infraction à ces dispositions sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)